

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2023

Concernant l'approbation du compte de gestion par le Receveur

COMPTABILITE M43 / 48550

BUDGET TRANSPORT

Délibération n°2023-04-16

Le 12 avril 2023, réuni sous la présidence de Madame Agnès ALFONSO-CHARIOL.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Sainte-Terre, le 12 avril 2023.

Ont signé au registre des délibérations : MM. ALFONSO-CHARIOL, MICHEL, CANTE, ROSSI, BUTON, CANTIN, CURELY, DURAND, DUPONT, GUE, LAGUILLON, LOREAU, MOULIERAC, SPERANZINI, UGOLINI.

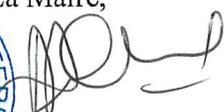
Madame GRANEREAU a donné pouvoir à Monsieur MICHEL.

Madame LERUTH a donné pouvoir à Madame ROSSI.

Monsieur ALLAIRE a donné pouvoir à Monsieur DURAND



La Maire,


Agnès ALFONSO-CHARIOL